

## Règlement du Raid Dingue de l'Artois (Raid Juniors)

### Art 1: Organisateurs

Le Raid Dingue de l'Artois, qui se déroulera le samedi 2 mai 2026, est organisé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en partenariat avec les associations Aventure Nature, Passion Sport LT, l'Ovale du Gy et les communes des Campagnes de l'Artois.

### Art 2: Les épreuves

Les participants ont le choix entre la catégorie « **8/12 ans** » (**8 km**) et la catégorie « **13/15 ans** » (**12 km**).

Le Raid Juniors regroupe 5 épreuves:

- ° VTT (3 km pour les 8/12 ans et 6 km pour les 13/15 ans)
- ° Run&Bike (3 km pour les 8/12 ans et 4 km pour les 13/15 ans)
- ° Course d'Orientation
- ° Une épreuve surprise
- ° Trail final (2 km pour les 8/12 ans et les 13/15 ans)

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance des différentes épreuves pour la catégorie choisie. Pour le Raid Juniors, les équipes doivent rester unies tout au long du parcours, une distance inférieure à 20m doit séparer les coureurs. En cas du non respect du règlement, l'organisation s'autorise à interdire la poursuite de l'épreuve. Les coureurs du Raid Juniors doivent respecter le code de la route ainsi que les règles de bonne conduite dans le sport.

### Art 3: Date, lieu de rendez-vous et horaires

Le samedi 2 mai 2026, rendez-vous au site de Clairefontaine de Duisans (4 rue du Docteur Laroche). Accueil des équipes dès 9h (retrait des dossards). Briefing à 9h45 à Clairefontaine. Départ à 10h00.

## **Art 4: Inscriptions**

Ouverture des inscriptions le 16 janvier 2026. Les inscriptions se feront uniquement en ligne par le biais du site Miles Républic (fermeture des inscriptions le 24 avril 2026). Elles doivent être accompagnées du droit d'inscription et d'une pièce justificative (**Licence de Triathlon ou Formulaire Info Santé**). Le règlement de ces droits d'inscription ne peut être effectué qu'en euros. Prix pour le Raid Juniors : 10€/équipe (+ 1€ de frais de gestion Miles Republic).

Toute falsification d'inscription entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense. L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Dès l'inscription effectuée le participant recevra un e-mail de confirmation de son inscription.

**Le Raid Juniors est ouvert à toute personne âgée de 8 à 15 ans (2018 - 2011).**

**Les équipes pour la catégorie des 13/15 ans seront composées de 2 personnes.**

**Les équipes pour la catégorie des 8/12 ans seront composées de 2 personnes et d'un adulte accompagnateur.**

**Aucune participation individuelle ne sera acceptée.**

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Seules les inscriptions en ligne sont acceptées, les inscriptions par courriel ne sont pas autorisées. Toutefois, le courriel peut être utilisé pour toute demande de renseignements.

## **Art 5: Licence sportive ou Formulaire Info Santé**

La participation au Raid Dingue de l'Artois « **Juniors** » n'est pas soumise à la présentation obligatoire d'une licence de Triathlon ou d'un certificat médical par les participants à l'organisateur.

**Les licenciés FFTRI « Loisir » et les non licencié(e)s Triathlon devront prendre le pass-compétition de la Fédération au tarif de 4€.**

Pour les adultes accompagnateurs dans la catégorie 8/12 ans, ces documents ne sont pas nécessaires.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

## **Art 6: Chronométrage, sections, pointage, pénalités**

Pour le Raid Juniors, un barème de points sera établi pour chaque épreuve. Les zones appelées liaisons sont à réaliser à allure libre, vous devez respecter le code de la route, vous n'êtes pas prioritaire sur les routes. En Course d'Orientation, chaque balise non poinçonnée ou fausse pénalisera l'équipe de 2 min.

## **Art 7: Nombre d'équipes**

**Le nombre d'équipes est limité à 40 pour le Raid Juniors (soit 80 jeunes).** Les 40 premières équipes inscrites seront sélectionnées. Les équipes seront composées de 2 personnes pour les 13/15 ans et de 3 personnes pour les 8/12 ans (2 jeunes + 1 adulte).

Les concurrents s'engagent sur le Raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route et seront considérées hors course. Les coureurs doivent souscrire une assurance individuelle d'accident.

## **Art 8: Classement et catégories**

Pas de classement pour le Raid Juniors.

## **Art 9: Matériel**

Un VTT et un casque par personne, un dossard, une trousse de réparation par équipe, un sifflet et un système d'hydratation. Pour le Raid Juniors, **le port du casque est obligatoire** sur les parcours VTT et le Run&Bike.

Le matériel sera contrôlé avant le départ du Raid. Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté en bon état de fonctionnement. Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés ou en descente.

L'organisation fournira les cartes et documents nécessaires pour les épreuves.

## **Art 10: Les secours**

L'assistance médicale sera assuré par la Croix Rouge. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur le parcours).

## **Art 11: Assurance**

Une responsabilité civile souscrite chez AXA France couvrira l'organisation .

## **Art 12: Protection de l'environnement**

L'événement s'est inscrit dans une démarche environnementale avec le Conseil Départemental du 62. Pendant les épreuves, merci de respecter l'environnement (ex: jets de déchets sur le parcours....).

## **Art 13: Vestiaires, douches**

Des vestiaires et des douches sont à la disposition des coureurs au niveau de la salle des sports. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et dans les douches.

## **Art 14: Rétractation, désistement**

En raison des frais engendrés pour l'organisation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

## **Art 15: Signaleurs**

Des signaleurs seront nommés pour l'organisation du Raid Juniors.

## **Art 16: Modification de parcours**

L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

- ° Dégradation des conditions météorologiques
- ° Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- ° Équipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- ° Progression trop lente de certaines équipes
- ° Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents
- ° Crise sanitaire

## **Article 17 : Acceptation du règlement**

L'inscription au Raid Dingue de l'Artois vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.



## Raid Dingue de l'Artois

NOM DE L'ÉQUIPE :

N° :

Nom Prénom des membres de l'équipe :

Déclarons avoir pris connaissance du règlement du RAID Dingue de l'Artois 2026 et nous engageons à le respecter.

Date et signature de l'ensemble de l'équipe

**A REMETTRE A L'ORGANISATION ACCOMPAGNE DE L'AUTORISATION  
D'EXPLOITATION DU DROIT A L'IMAGE LE SAMEDI 2 MAI 2026.  
DÉPÔT DU DOCUMENT SIGNE POSSIBLE AU RETRAIT DES DOSSARDS.**